

Cette organisation de la société égyptienne est aussi ancienne que la civilisation du pays. Au milieu des scènes agricoles et pastorales qui sont peintes sur les tombeaux, on voit fréquemment l'intendant, un bâton ou la tablette à écrire à la main et le pinceau ou le calame à l'oreille, qui compte le nombre des gerbes ou les têtes de bétail¹. Sur un tombeau de Kum-el-Ahmar, deux scribes se livrent à cette opération. Il en est de même à Beni-Hassan et dans beaucoup d'autres endroits². Souvent, l'intendant, tenant en main son bâton, se contente de présider aux travaux des esclaves et des scribes. Ces chefs d'esclaves portent dans les textes hiéroglyphiques les noms de *mer*, de *hir*, de *herp*, etc. Dans le papyrus Anastasi IV, un surintendant est nommé *menh* et un sous-intendant *uû*. Les monuments publiés par Rosellini reproduisent un tableau où un intendant est figuré beaucoup plus grand que les serviteurs ordinaires. Ceux-ci portent les ornements et les biens de leur maître. Lui-même est appelé *mer-pa*, « chef de la maison. » C'est le titre que devait avoir Joseph dans la demeure de Putiphar. Un chef des travaux se nommait *mer ket*, un chef des troupeaux de bœufs, *mer men-u*³.

L'intendant principal réunissait toutes les fonctions dans sa main et présidait à la fois, non seulement à l'intérieur de la maison, mais aussi aux travaux agricoles et champêtres. C'était une responsabilité considérable, car les grands dignitaires de la cour avaient d'immenses fortunes, dont nous

¹ Voir Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens*, in-folio, Paris, 1847, pl. xli, le scribe royal Schamté, chargé des récoltes, présidant aux travaux des champs. Voir aussi notre illustration, au commencement du chap. ix.

² Rosellini, *Monumenti civili*, planches xxxiii, fig. 1; xxxiv, fig. 1; xxxv, fig. 1-3; texte, t. 1, p. 329; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. II, p. 136, 3^e éd., t. 1, p. 308; Hengstenberg, *Die Bücher Mose's und Aegypten*, p. 23. L'organisation d'une maison égyptienne sera décrite tout au long au chapitre VIII.

³ Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, t. 1, p. 304.

lisons le détail dans plusieurs épitaphes. Labsu, qui vivait sous l'Ancien Empire, raconte sur son tombeau, à Saqqara, qu'il possédait 405 bœufs d'une première espèce, 1237 d'une seconde et 1360 d'une troisième; 1220 veaux d'une espèce, 1138 d'une autre, 1308 antilopes, 1135 gazelles, etc. Il mentionne les oies, les canards et les colombes par milliers¹.

Quant aux demeures des Égyptiens, autant celles des simples particuliers étaient pauvres et modestes, — nous les décrirons plus loin, — autant celles des riches étaient fastueuses et opulentes. Nous les décrirons ailleurs; il suffit de remarquer à présent que les monuments reproduits par Wilkinson et Lepsius nous montrent, dans l'intérieur de plusieurs palais de l'ancienne Égypte, des appartements en grand nombre, pleins de vases de toute espèce, en or et en argent, et de provisions de bouche de toute nature. Les riches Égyptiens aimaient aussi beaucoup les jardins et les maisons de campagne². Il est aisé de juger par là de l'importance des fonctions que Putiphar avait confiées à Joseph.

Nous allons voir maintenant à quel danger ses fonctions exposèrent sa vertu. Joseph, en sa qualité d'intendant de la maison de Putiphar, y jouit d'une grande liberté : il va et vient à son gré. Il est ainsi remarqué par la femme de son maître qui conçoit pour lui une passion coupable.

« Il ne faudrait pas croire, dit M. Soury, que les Égyptiennes fussent reléguées dans l'ombre d'un harem comme les femmes turques³; elles allaient et venaient par la ville ou

¹ Mariette, *Catalogue du Musée de Boulaq*, 1868, 2^e éd., p. 337.

² Wilkinson, *Manners and Customs*, 2, pl. v, p. 129; pl. xi, p. 132; 2^e éd., t. 1, p. 366, 369, 377, 378, 379, 381; Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten*, Abth. III, t. vi, 94, 95, 96; Rosellini, *Monumenti civili*, pl. lIII-LXII, et LXVIII (vases); Ebers, *Aegypten*, t. 1, p. 304-305; Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 184-185, 174-177. Voir les détails au chapitre VIII.

³ Elles avaient plus de liberté qu'en Grèce même. Voir Wilkinson,

aux champs, sans voile, assistaient aux festins et aux concerts avec les hommes¹; bref, elles étaient presque aussi libres que le sont les femmes des peuples de l'Europe moderne. Associée à la dignité de son mari pendant la vie, l'é-

Manners and Customs of the ancient Egyptians, 2^e partie, p. 389; 2^e édit., t. 1, p. 316. Taylor décrit ainsi les monuments qui nous représentent l'intérieur des maisons : « Nous voyons quelquefois les hommes et les femmes dans des appartements séparés; nous voyons d'autres fois les uns et les autres réunis, et se mêlant ensemble avec la même liberté que les Européens modernes. Les enfants jouissent de la même liberté que les femmes; au lieu d'être enfermés dans le harem, conformément à la coutume orientale actuelle, ils sont introduits dans la société, il leur est permis de s'asseoir à côté de leur mère ou sur les genoux de leur père. » Hengstenberg, *Die Bücher Mose's und Aegypten*, p. 25. Diodore de Sicile, I, 27, t. 1, p. 21, dit que les maris égyptiens s'engagent à obéir à leurs femmes et que les reines sont plus honorées et ont plus de pouvoir que les rois, en l'honneur de la déesse Isis. D'après Hérodote, II, 35, p. 83, les femmes vont au marché et font les achats, tandis que les hommes gardent la maison et tissent les étoffes. Ce détail n'est pas entièrement exact, puisque les peintures nous représentent les femmes tissant comme les hommes. Voir la gravure représentant des femmes qui tissent dans Rossellini, *Monumenti civili*, pl. XLI, et note, t. III, livre II, chapitre IX. Hérodote dit également, II, 35, p. 83, que le devoir d'entretenir les parents âgés incombe aux filles, non aux garçons. C'est aussi sans doute exagéré, mais toutes ces remarques prouvent l'influence considérable dont jouissaient les femmes en Égypte. Les momies des femmes sont souvent plus ornées que celles des hommes. M. E. Revillout a établi que les femmes égyptiennes se faisaient quelquefois faire une cession complète des biens de leurs maris, *Journal officiel*, 20 mars 1878, p. 3144. Cf. Id., *Lettre à M. Chabas sur les contrats de mariage égyptiens*, dans le *Journal asiatique*, août-septembre 1877, p. 261-284; P. Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, p. 221-222, 245. Cf. aussi Ed. Thomas, *On the position of women in the East in olden times*, dans le *Journal of the royal Asiatic Society*, 1879, t. XI, part. 1, p. 4-60.

¹ Les femmes sont représentées sans voile, en tous lieux, prenant part aux cérémonies religieuses, dans les processions ou panégyries, etc., sur une multitude de monuments. Le papyrus Mariette parle d'une belle jeune femme qui va prier dans le temple de Phtah, avec de nombreux serviteurs et suivantes, un jeune homme l'aborde sans difficulté. G. Maspero, *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, p. 71-73.

pouse légitime est assise à ses côtés sur les monuments funéraires. Dès l'Ancien Empire, la femme a dans la famille et dans la société une sorte de prééminence; elle a le titre de maîtresse de maison¹, transmet à ses enfants les droits qu'elle tient de sa naissance, et, dans certaines généalogies, les fils portent le nom de la mère à l'exclusion de celui du père. Sous la II^e dynastie, le roi Ban-Nouter reconnaît aux femmes le droit de succession au trône; ce ne sont pas seulement les fils, ce sont aussi les filles du pharaon qui règnent dans la Haute et la Basse Égypte, qui jouissent des honneurs des fils du Soleil et sont divinisées après leur mort. Tous les fondateurs de dynasties nouvelles, les grands prêtres d'Ammon, les princes saïtes, n'ont rien plus à cœur que de s'allier à des princesses royales, car c'était le sang même des dieux qui coulait dans leurs veines. Afin de légitimer la domination de Cambyse, la légende lui donna pour mère une fille d'Apriès².

» Toutefois pour être honorée dans la société, vénérée dans la famille, l'Égyptienne n'en était pas moins femme; la grande liberté que lui laissaient les mœurs l'induisait souvent à pécher, la livrait sans défense, molle à la tentation. Les charmantes peintures des hypogées témoignent

¹ *Neb-t en pa*, « maîtresse de maison », *neb-t ur pa*, « grande maîtresse de maison. »

² La reine avait des officiers attachés à sa personne, comme la reine Anchnas, par exemple, *Sesenk*. Ces officiers l'accompagnaient partout et les hommes avaient accès auprès d'elle comme les femmes. Bien plus, la reine recevait souvent des ambassadeurs étrangers, de préférence au roi. Une foule de monuments funéraires, dont plusieurs se voient au Musée égyptien du Louvre, et de papyrus des morts, représentent le mari et la femme le bras de l'un sur l'épaule de l'autre. (La plupart des détails donnés par M. Soury et quelques autres encore sont dans Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, t. 1, p. 305-310. Nous citons fréquemment M. Soury, pour que le lecteur puisse juger plus loin combien cet écrivain est peu conséquent avec lui-même, quand il nie l'authenticité d'une histoire dont il a été obligé lui-même de reconnaître la vérité en détail.)

de leur goût pour la parure, pour toutes les élégances raffinées qui font de la vie une fête. La femme d'Anepou, une paysanne, ne passait-elle pas les longues heures de la matinée à se peigner? C'était bien autre chose chez les riches matrones de Thèbes et de Memphis, quand les esclaves entraient dans le gynécée, les mains chargées de fines tuniques brodées aux couleurs éclatantes, de boîtes à parfums, d'écrins remplis de colliers et de bracelets, de miroirs de bronze et de précieux coffrets aux hiéroglyphes, nous dirions aux armes de la maîtresse de la maison¹. Étendue dans un fauteuil d'ébène incrusté d'ivoire, elle se fait accommoder et habiller par ses femmes; l'une tord ses noirs cheveux en tresses fines et nombreuses, non sans ajouter quelques fausses nattes; une autre couvre ses bras, ses chevilles et sa poitrine d'anneaux, de pierreries et d'amulettes; elle essaie quelques bagues d'or à chatons gravés, choisit les pendants d'oreilles qu'elle portera dans la journée, et, tandis qu'on ouvre les étuis à collyre, qu'on délaie dans les cuillers de toilette les divers ingrédients employés à teindre les ongles, les sourcils et les cils, elle écoute vaguement, caressée par le souffle des chasse-mouches, une douce musique de luths, de harpes et de flûtes². »

Telles étaient la vie et les occupations de la femme égyptienne. Il en résultait une grande corruption de mœurs qui avait obligé à porter des lois très sévères³. Le Rituel funéraire fait jurer, devant les quarante-deux juges des morts, à l'âme qui veut être justifiée dans l'hémisphère inférieur qu'elle n'a pas violé la fidélité du mariage, *nen nek-a-him-t*

¹ « Champollion, *Monuments*, t. III, pl. 397; Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens*, pl. 45. »

² J. Soury, *Études historiques sur les religions de l'Asie antérieure*, p. 166-167. Observons du reste que ce tableau ne doit pas être trop généralisé.

³ Diodore de Sicile, I, 78, édit. Didot, t. I, p. 63-64.

ta, mais toutes les Égyptiennes ne pouvaient prêter ce serment¹. Les textes ainsi que les monuments, les peintures et les légendes², attestent, d'accord avec la sévérité des lois, la licence qui régnait dans la vallée du Nil. Les femmes de la haute classe paraissent avoir été adonnées à toutes sortes de vices. Des scènes, reproduites par Wilkinson, représentent de grandes dames en état d'ivresse et malades de leurs



3. — Femme égyptienne ivre. Thèbes.

excès³. Il est impossible de décrire certaines scènes qu'on voit sur les murs de Médinet-Abou. Aussi un des plus vieux papyrus que nous possédions, le papyrus Prisse, appelle la

¹ Lepsius, *Todtenbuch*, 125, 14. « Unfortunately, the women, known in Egyptian history or depicted by romance, do not bear a good character. » S. Birch, *History of Egypt*, p. XIV. Cf. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, t. II, p. 531; Michaud, *Correspondance d'Orient*, t. VII, p. 85-88.

² Hérodote, II, 111.

³ Voir figures 3 et 4, d'après Wilkinson, *Manners and Customs*, partie II, p. 167; 2^e édit., t. I, p. 392, 393. — Voir des scènes analogues pour les hommes, *ibid.*, p. 394.

femme « un amas de toutes sortes d'iniquités, un sac de toute espèce de ruses et de mensonges¹. » Le papyrus magique Harris, traduit par M. Chabas, énumère la femme parmi les animaux qui se nourrissent de chair et s'abreuvent de sang, au milieu des tigres, des lions et des léopards². En rabattant quelque chose de ces traits satiriques, il en reste encore assez pour expliquer la scène qui se passe entre la femme de Putiphar et Joseph, et que tout le monde connaît.



4. — Dames égyptiennes. Thèbes.

L'authenticité de cet épisode de la vie de Joseph a été néanmoins attaquée par Bohlen et par Tuch, comme étant soit invraisemblable en Égypte, soit inconséquent³.

La femme de Putiphar fait plusieurs fois à Joseph des propositions coupables. Le jeune Hébreu, plein de la pensée de Dieu, la repousse avec horreur. Il veut fuir, elle le saisit, Joseph s'échappe, mais son *béged* (vêtement supérieur) reste entre les mains de l'Égyptienne. Outrée de colère et de rage, craignant sans doute que le vertueux jeune homme ne révèle son crime à son mari, elle l'accuse elle-même du mal qu'elle

¹ Papyrus Prisse, x, 3, 4; Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3^e série, t. II, p. 135; Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 315.

² Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3^e série, t. II, p. 134.

³ Voir leurs objections telles qu'ils les expriment, p. 41.

a fait, appelle ses gens, leur montre le *béged* qu'elle a gardé et recommence la même scène, quand Putiphar revient à la maison.

« Si l'on admet des eunuques en Égypte du temps des pharaons, dit Bohlen, on ne peut croire que Joseph puisse être ainsi dans le voisinage des femmes, encore moins qu'il puisse pénétrer dans le harem¹. » — « Le narrateur, dit Tuch, donne une fausse idée des grands égyptiens. Dans leurs maisons, les femmes ont des appartements séparés². »

Toutes ces objections, faites, il y a quelques années, par les rationalistes allemands, tombent maintenant devant les découvertes égyptologiques, et de difficultés qu'elles étaient deviennent au contraire autant de preuves de la véracité de l'historien.

M. Jules Soury, qui prétend cependant que la légende de Joseph n'est qu'un conte, reconnaît l'entière vraisemblance de la partie du récit qui nous occupe. « Que l'épouse de Putiphar ait souvent rencontré Joseph, l'intendant des domaines de son mari, dit-il, qu'elle ait jeté les yeux sur cet esclave à la taille souple et élancée, beau comme sa mère Rachel, ... rien n'est plus vraisemblable³. » Il est d'ailleurs absolument impossible de nier aujourd'hui le caractère tout à fait égyptien de cet épisode, puisque nous le retrouvons dans un roman écrit en Égypte même, du temps de Moïse, le *Roman des deux frères*.

Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire ici, malgré quelques tableaux peu voilés, un document qui confirme d'une manière si éclatante un des principaux traits de l'histoire de Joseph. La lumière que cette production littéraire de l'antique Égypte jette sur plusieurs faits de la Genèse en justifiera la citation. On sait d'ailleurs que toutes les lan-

¹ Bohlen, *Die Genesis historisch-kritisch erläutert*, p. 371-372.

² Tuch, *Commentar über die Genesis*, p. 510.

³ J. Soury, *Études historiques*, p. 164.

gues anciennes, et en particulier les langues orientales, y compris la langue hébraïque, ignoraient les réticences de nos langues modernes et s'exprimaient en termes qui nous surprennent aujourd'hui, mais qui n'étonnaient et ne choquaient alors personne : la simplicité des mœurs avait pour conséquence la simplicité et la naïveté du langage.

Le *Roman des deux frères* a été composé vers le xv^e siècle avant Jésus-Christ, sous le règne de *Mencphtah Hotep-hermâ*, fils de *Ramsès II Méiâmoun*, le Sésostriis des Grecs, pour l'amusement du prince qui fut plus tard Sêti II, par le scribe Ennana, attaché au trésor du pharaon¹. Le manuscrit sur papyrus qui nous l'a conservé est l'exemplaire même qui appartient au jeune prince, alors héritier présomptif de la couronne (*erpa*), et porte à deux reprises sa légende complète : « Le flabellifère à la gauche du roi, » scribe royal, général d'infanterie, fils aîné du roi, Sêti » Meri-Ptah. » Retrouvé en Égypte et apporté en Italie, au commencement de notre siècle, il fut acheté d'abord par madame d'Orbiney; puis, à la mort de madame d'Orbiney, en 1857, par l'administration du British Museum, qui, vers 1868, en fit publier le fac-simile exact². Il contient dix-neuf pages de texte, dont chacune renferme dix lignes d'une écriture hiératique fort belle³.

¹ On lit en effet à la fin du roman : « 77. Il est fini en paix ce livre pour le compte du scribe trésorier Qagabû, du trésor de pharaon..., du scribe Hori, du scribe Meremapt, fait par le scribe Ennana, le maître des livres. Quiconque parle de ce livre, Toth soit son allié. »

² « *Select Papyri in the hieratic character from the collections of the British Museum*, partie II, pl. IX-XIX. » (Les notes entre guillemets sont de M. Maspero.)

³ « C'est à M. de Rougé... que revient l'honneur d'avoir reconnu la nature du papyrus d'Orbiney et publié la première traduction partielle du roman (*Revue archéologique*, 1^{re} série, t. VIII, p. 383 et seq.). Bientôt après, MM. Goodwin (*Cambridge Essays*, 1858, p. 232 et seq.) et Lepage-Renouf (*On the decyphering and interpretations of dead lan-*

1. « Il y [a]vait¹ une fois deux frères d'une seule mère² et d'un seul père : Anoupou³ était le nom du grand, Bitiou⁴ était le nom du petit. Et Anoupou, lui, [avait] une maison, avait une femme, et son petit frère était avec lui en guise de serviteur. C'était lui qui faisait les vêtements, et allait

guages, London, 1863), en Angleterre; Chabas (*Mélanges égyptologiques*, 2^e série, p. 183-230), en France, rectifièrent certaines interprétations défectueuses ou donnèrent l'analyse raisonnée de plusieurs passages difficiles, omis à dessein par M. de Rougé. En 1864, M. Brugsch a publié à Berlin une traduction nouvelle (*Aus dem Orient*, Berlin, 1864, p. 7 et seq.). » Maspero, *Revue des cours littéraires*, 28 février 1871, p. 780. Les *Records of the past*, t. II, p. 137 et suiv., contiennent aussi une traduction du *Roman des deux frères*. M. Maspero, après avoir donné, *Revue des cours littéraires*, 28 février 1871, p. 780-781, une première traduction que nous avons reproduite dans les deux premières éditions du présent ouvrage, a publié en 1878, dans la *Revue archéologique*, mars 1878, p. 164-179, une traduction nouvelle que nous avons donnée dans la troisième édition; celle que l'on va lire ici est la même, mais avec quelques modifications introduites par l'auteur dans la nouvelle édition qu'il en donne dans ses *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, in-18, Paris, 1882, p. 5-28. — Cf. aussi W. N. Groff, *Étude sur le papyrus d'Orbiney*, in-4^o, Paris, 1888. Il reproduit le texte original et le traduit ligne par ligne.

¹ « Les mots en italique ont été ajoutés au texte pour en rendre l'intelligence plus facile au lecteur. Les mots entre crochets [] répondent aux lacunes de l'original. »

² « La polygamie était permise, bien qu'elle ne fût pas toujours pratiquée par les simples particuliers. Souvent, un riche personnage, après avoir eu des enfants d'une femme légitime ou d'une concubine, la donnait en mariage à quelque subordonné qui en avait des enfants à son tour. Il n'était donc pas inutile de dire, en nommant deux frères, qu'ils étaient « d'une seule mère et d'un seul père. » La préséance accordée ici à la mère sur le père était de droit commun en Égypte : nobles ou roturiers, chacun indiquait la filiation maternelle de préférence à la paternelle. On s'intitulait : « Ousortesen, né de la dame Monkhit, » ou bien : « Sésousri, né de la dame Ta-Amen, » et on négligeait le plus souvent de citer le nom du père. »

³ « Forme originelle du nom divin dont les Grecs et les Latins ont fait Anoubis, Anubis. »

⁴ Dans la *Revue archéologique*, M. Maspero écrivait Bitauou.

derrière ses bestiaux aux champs; lui qui faisait le labourage, lui qui battait, lui qui exécutait tous les travaux des champs. Ce petit [frère] était un [ouvri]er excellent; il n'y avait pas son pareil sur la Terre Entière¹. [Voilà ce qu'il faisait.]

» 2. [Et] beaucoup de jours après cela, quand le petit frère [était derrière] les bœufs, selon sa coutume de [chaque jour], il [revenait] à sa maison chaque soir, chargé [de] toutes les herbes des champs, *et* voici ce qu'il faisait après [qu'il était revenu des champs] : il déposait les *herbes* devant s[on] grand frère, qui] était assis avec [sa] femme; il mangeait, il buvait, il [dormait dans] son étable, avec ses bœufs excellents. 3. Et quand la terre s'éclairait et qu'un second jour était, [après que les pains] étaient cuits, il les mettait de[vant] son grand frère, [il emportait] des pains pour les champs; il poussait ses bœufs pour les faire manger dans les champs. *Tandis qu'il* allait derrière ses bœufs, [ils] lui disaient : « L'herbe est bonne [en] tel endroit; » lui, écoutait tout ce qu'ils disaient, il les menait au bon pâturage qu'ils souhaitaient. Aussi les bœufs qui étaient avec lui devenaient beaux, beaucoup, beaucoup; ils multipliaient leurs naissances, beaucoup, beaucoup.

» 4. Et quand ce fut la saison du labourage, son [grand] frère lui dit : « Prépare-nous [notre] attelage pour labourer, » car la terre est sortie *de l'eau*², elle est bonne à labourer. » Aussi va-t'en au champ avec les semences, car nous nous » mettrons à labourer demain matin; » ainsi dit-il. 5. [Son] petit frère fit toutes les choses que son grand frère lui avait

¹ « L'Égypte était divisée en deux moitiés (*Peshui*), en deux terres (*Toui*) dont chacune était censée former un pays distinct, celui du nord (*To-miri*) et celui du sud (*To-ris* ou *To-qemat*). La réunion de ces deux contrées s'appelait tantôt *Qimit*, la terre noire, tantôt *To-r-t'er-f*, la terre entière. »

² « C'est une allusion au retrait de l'inondation » du Nil.

dit de faire. 6. Quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut, ils allèrent aux champs avec leur [attelage; ils se] mirent [à] labourer et [leur cœur fut] joyeux beaucoup, beaucoup, de leur travail, [et ils n'a]bandonnèrent [pas] l'ouvrage].

» 7. Et beaucoup de jours après cela, ils étaient aux champs *et* ils [labouraient]. 8. Le grand frère dépêcha son petit frère, disant : « Cours, apporte-nous les semences du » village! » Le petit frère trou[va la] femme de son [grand] frère qu'on coiffait. 9. Il lui dit : « Debout! donne-moi des » semences, que je coure aux champs; car mon [grand] » frère en m'envoyant [a dit] : « Point de retard! » 10. Elle lui dit : « Va, ouvre le magasin, prends ce qui te plaira, » de peur que ma coiffure ne reste en chemin. » 11. Le jeune homme entra dans son étable, prit une grande jarre, car son intention était d'emporter beaucoup de grains, la chargea de blé et d'orge et sortit sous le faix.

» 12. Elle [lui] dit : « Quelle est la quantité qui est sur [ton » épaule? » Il] lui dit : « Orge, trois mesures, froment, deux » mesures, total, cinq, voilà ce qui est sur [mon] épaule. » Ainsi lui dit-il. 13. Elle [lui adressa la parole], disant : « C'est *vraiment* une [grande] vaillance [qui est] en toi, car » je vois tes forces chaque jour! » Et son cœur le connut en connaissance de [désir]. 14. Elle se leva, elle le saisit, elle lui dit : « Viens! reposons ensemble, une heure durant! » Si tu [m']accordés [cela], certes, je [te] ferai de beaux » vêtements¹. »

» 15. Le jeune homme [devint comme] une panthère du midi, en [grande] fureur, à cause des vilaines paroles qu'elle lui disait, *et* elle eut peur beaucoup, beaucoup. 16. Il lui

¹ *Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph et ait : Dormi mecum. » Gen., xxxix, 7.*